

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 4 décembre 2019 à 20h38 à l'hôtel de ville, située au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

La mairesse, Mme Joanne Labadie, la mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Scott McDonald, M. Thomas Howard et Mme Isabelle Patry.

Également présent, M. Pierre Said, directeur général.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / AVIS DE CONVOCATION

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 20h38.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

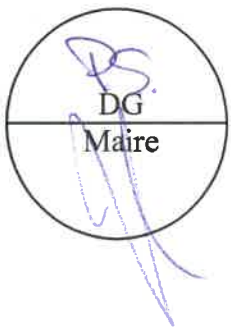
Il n'y a eu aucune question du public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance / Avis de convocation**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Mandat à un représentant pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2019**
- 5. Période de questions du public**
- 6. Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.

19-12-3943



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

19-12-3944

4. MANDAT À UN REPRÉSENTANT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 19-08-3841;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général ou la directrice des finances, à enchérir pour et au nom de la Municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour taxes à être tenue le 5 décembre 2019 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le secrétaire-trésorier et directeur général ou la directrice des finances à enchérir pour et au nom de la Municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour taxes à être tenue le 5 décembre 2019 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée

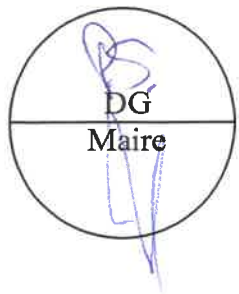
5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

19-12-3945

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'ajourner la séance à 20h41.

Adoptée

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Said', written above a horizontal line.

M. Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Labadie', written above a horizontal line.

Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

